

2 AVRIL 2021. - ARRETE MINISTERIEL PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AVIS DE L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Version	Publication au Moniteur Belge
Initial. : Arrêté ministériel du 02/04/2021 portant désignation des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	14/04/2021
1^{ère} modification : Arrêté ministériel du 18/05/2021 portant désignation des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	31/05/2021

LA MINISTRE DE L'ENFANCE

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E», l'article 22 tel que modifié par le décret du 14 novembre 2018 modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E.»;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 relatif à la composition du Conseil d'avis créé par l'article 22 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E.», l'article 1er tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2019;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, § 1er, 6° ;

Considérant qu'il convient de désigner de nouveaux membres effectifs et suppléants pour composer le Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance;

Considérant que les catégories de représentants énumérées au sein de l'article 22 du Décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E» sont détaillées au sein de l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 relatif à la composition du Conseil d'avis créé par l'article 22 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E.»;

Considérant les courriers d'appels à candidatures du 18 décembre 2020 à destination des opérateurs visés à l'article 1er, 1°, 2°, 6°, 7° de l'arrêté du 27 mars 2003 ;

Considérant l'appel à candidatures publié au Moniteur belge le 22 décembre 2020 pour la catégorie 5° de l'arrêté du 27 mars 2003;

Considérant l'appel à candidatures publié au Moniteur belge le 15 janvier 2021 pour la catégorie 4° de l'arrêté du 27 mars 2003;

Considérant l'appel à candidatures du 11 janvier 2021 pour les représentants d'organisations représentatives des femmes ou des familles visés à l'article 1er, 3° de l'arrêté du 27 mars 2003;

Considérant les courriers d'appels à candidatures du 6 octobre 2020 pour les représentants des Comités subrégionaux visés à l'article 1er, 8° de l'arrêté du 27 mars 2003;

Considérant que l'ensemble des candidatures déposées ont été examinées au regard des exigences de l'article 1er de l'arrêté du 27 mars 2003;

Que le choix des candidatures s'est opéré sur base de leur analyse et d'une volonté de représentation de la diversité des membres au sein du Conseil d'avis,

Arrête :

Article 1er. - Sont nommés membres effectifs et suppléants du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, pour une durée de cinq ans :

Articles de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 relatif à la composition du Conseil d'avis	Représentants		Membres effectifs	Membres suppléants
Article 1, 1°	des travailleurs	Pour le Syndicat Libre de la Fonction Publique	Karine DALLO	Anita BONTEMPS
		Pour la Confédération des Syndicats Chrétiens:	Luca CICCIA	Marie TILLIERE
		Pour la fédération générale du travail de Belgique	Raphaël EMMANUELIDIS	Samuel DROOLANS
		Pour la centrale générale des Syndicats Libéraux de Belgique:	Éric DUBOIS	Samira Ben MESSAOUD
		Pour la Centrale Nationale des Employés et des Cadres du secteur privé	Yves HELLENDORFF	Esther CHARLES

		Pour la Centrale Générale des Services Publics	Patricia VERMOOTE	Oriane DENYS
Article 1, 2°	des employeurs	Pour l'Union Wallonne des Entreprises	Véronique FOUCART (membre effective)	Florie THOMAS (membre suppléante)
		Pour l'Union des Villes et des Communes de Wallonie	Carine HERMAL	Tanya SIDIRAS
		Pour l'Union des entreprises à Profit Social	Dominique Van de SYPE	Elise LAY
		Pour l'Union En Soins de Santé	Benoit HALLET	Marine LANOY
		Pour la Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance	Cécile VAN HONSTE	Alain PERPINIEN
		Pour l'Union des Villes et des Communes de la Région de BruxellesCapitale (Brulocalis)	Valentine SNOECK	Corinne FRANÇOIS
Article 1, 3°	d'organisations représentatives des femmes ou de familles	Pour Vie Féminine	Anne TEHEUX	Odile LEJOLY
		Pour les Femmes Prévoyantes Socialistes	Laudine LAHAYE	Damien HACHEZ
		Pour la Ligue des Familles	Christophe COCU	Coline MAXENCE
		Pour le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté	Ann-Françoise JANSSEN	Christine MAHY
		Pour le Centre d'Action Laïque	Sylvie LAUSBERG	Lionel RUBIN
Article 1, 4°	Organisations œuvrant dans le secteur de l'enfance	Pour la Coordination des Haltes-Accueil de la Communauté Française	Amélie DEMAN	Isabelle VAN DOOREN
	Organisations œuvrant dans le secteur de la prévention, de l'aide et de la	Pour le Conseil communautaire de la prévention, de l'aide et la protection de la jeunesse B	Bernard PARMENTIER	Françoise HOORNAERT

	protection de la jeunesse			
	Organisations œuvrant dans le secteur de la jeunesse	Pour la Commission consultative des organisations de jeunesse	Claude-Etienne SCORIELS	Mélissa FRANSOLET
Article 1, 5°	Organisations actives dans la formation, la recherche ou l'information dans le secteur de l'enfance	Pour les Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education	Geoffroy CARLY	Laura Van VLASSELAER
		Pour l'Intercommunale sociale du Brabant Wallon	Aurélié GAZIAUX	Vincent DE LAET
		Pour Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance	Malvina GOVAERT	Jonathan LAMBLOT
		Pour le Centre de Formation permanente et de Recherche dans les milieux d'Accueil du jeune Enfance	Laurence PAULET	Céline BOUCHAT
Article 1, 6°	des Observatoires de l'Enfance	Pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	Dominique ROSSION	Julie DE WILDE
		Pour l'Observatoire de l'enfant	Stéphane AUJEAN	Marie-Laure LECLEF
Article 1, 7°	des services communautaires de promotion de la santé		Chantal VANDOORNE	Isabelle AUJOULAT
Article 1, 8°	des Comités subrégionaux de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	Pour Bruxelles	Christine REDANT	Pierre-Yves QUINET
		Pour le Brabant Wallon	Julie DAMS	Danielle JANSSENS
		Pour le Hainaut	Rhéa HAJAR	Delphine DENEUFBOURG
		Pour Namur	Francesco VIRONE	Eddy BODDART

		Pour Liège	Pascale SCHMITZ	Roland SCHMETZ
		Pour le Luxembourg	Sylvie LEFEBVRE	Guy HAUFROID

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance est abrogé.

Article 3. - L'arrêté entre en vigueur au jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 2 avril 2021.

B. LINARD